



## Service Formation Permanente

La formation tout au long de la vie à l'Université Paris 8

# Violences faites aux femmes - DU

## Présentation de la formation

- Premier diplôme d'université consacré aux violences faites aux femmes,
- Participe à la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes,
- Acquisition de compétences et connaissances interdisciplinaires,
- Formation longue, constituée d'enseignements théoriques et d'ateliers favorisant l'échange et la participation.

Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat Chargée des Droits des Femmes rend visite aux stagiaires le 17 septembre 2015 pour un premier bilan d'étape. [Voir l'interview](#)

Premier Bilan d'étape avec Vincent Troussel, Président du Conseil Départemental. [Voir la vidéo](#)

## Objectifs

- **Connaître et comprendre**

> les spécificités du processus d'installation et de développement des violences conjugales,> les différents modèles de compréhension, d'analyse et de traitement des violences faites aux femmes,> l'impact des violences et le retentissement psychologique sur la victime et sur l'enfant victime ou covictimedans le cadre des violences conjugales,> l'état du droit applicable : droit civil et droit pénal, droit de la protection de l'enfance, droit interne et droit international,> les règles applicables au secret professionnel,> les différentes formes de violences faites aux femmes.

- **Savoir mettre en oeuvre**

> les mesures spécifiques ou non spécifiques dans une situation de violence,> les préconisations thérapeutiques et éducatives,> La prise en charge et l'orientation des victimes.

## Publics concernés

Ce diplôme d'Université « Violences faites aux femmes » a vocation à répondre aux attentes et aux besoins de tous les professionnels amenés à identifier, signaler et traiter des situations de violences. Il s'adresse principalement aux intervenants :

- dans les domaines de la santé (médecins, infirmiers, psychiatres, psychologues, personnels des établissements médico-sociaux, puéricultrice, conseillères conjugales&hellip;),
- du champ social (éducateurs, assistants de service social, conseillères en économie sociale et familiale, responsables et bénévoles d'association&hellip;),
- de l'éducation nationale (enseignants, personnels sociaux et de santé, conseillers principaux d'éducation, responsables d'établissement&hellip;),

- de la justice (magistrats, greffiers, avocats, personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse, de l'Administration pénitentiaire, la police et la gendarmerie&hellip;),
- ainsi qu'aux agents des collectivités territoriales et de l'état chargés de mission pour les droits des femmes, pour la protection de l'enfance, pour la politique de la ville.

## Critères d'admission

- soit être titulaire d'un diplôme d'état ou universitaire dans les domaines médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, de l'animation,
- soit sur validation des acquis professionnels et personnels sur justification d'au moins 3 années d'expérience professionnelle.

Dans les deux cas, après examen et sélection du dossier de candidature, puis entretien avec un (ou plusieurs) membre(s) de l'équipe pédagogique.

## Débouchés professionnels

Intégration aux équipes et centres d'accueil en charge des femmes victimes de violences, spécialisation pour les magistrats, policiers et gendarmes, médecins, psychologues, chargés de mission droits des femmes&hellip;

## Informations Générales

- **Dates** : de mars 2018 à avril 2019
- **Périodicité** : 2 jours par mois
- **Durée** : 147 heures dont 140 h. d'enseignement + 7h. d'évaluation + 126 h. de stage pratique (en option)
- **Lieu de formation** : Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et à l'Université Paris 8, le samedi
- **Effectif** : entre 15 et 22 personnes **Tarif** : 2 000 € (+ 250 € de frais de dossier [VAPP](#) le cas échéant) + 269,10 € de droits d'inscription universitaire (sous réserve de modification) Cette formation est éligible à l'ensemble des dispositifs de financement de la Formation Professionnelle Continue :- Financement entreprise : Plan de Formation, Période de Professionnalisation, - Prise en charge par un organisme (ex : [OPCA](#)) : Congé Individuel de Formation (CIF), - Financement individuel partiel ou total. **Notre conseil** Entamez vos démarches de demande de financement (en formation continue) et de recherche d'entreprise (en contrat de professionnalisation) en amont de votre candidature pédagogique, dans les 4 à 6 mois précédant le début de la formation. **Pour candidater, cliquez [ici](#)** à partir de septembre 2017. **Si vous rencontrez des difficultés avec la plateforme d'inscription électronique, nous vous proposons de télécharger le dossier en bas de page et de nous l'adresser avec le pièces demandées par voie postale.**

## Calendrier

Calendrier de la session 2017-2018 à titre indicatif :

- 17 et 18 mars 2017
- 28 et 29 avril 2017

- 13 et 13 mai 2017
- du 15 au 17 juin 2017
- 15 et 16 septembre 2017
- 13 et 14 octobre 2017
- 17 et 18 novembre 2017
- 15 et 16 décembre 2017
- 19 et 20 janvier 2018
- 16 février 2018
- Soutenances : 11 et 12 avril 2018

## Contenu de la formation

### **Module 1 - Les violences faites aux femmes, présentation de la problématique, dimension historique, sociale et politique.**

- Historique
- La construction des identités sexuées, les stéréotypes de sexe
- Epidémiologie
- Typologie des violences
- Processus des violences et stratégie des agresseurs
- Projection du film « Ne dis rien » d'Icar Bollain et repérage des mécanismes de violences

### **Module 2 - Le psycho traumatisme**

- Description des troubles
- Trouble psycho traumatique simple et dépistage
- Trouble psycho traumatique complexe et dépistage
- La prise en charge thérapeutique
- Le secret professionnel

### **Module 3 - Les enfants victimes des violences dans le couple**

- Impact des violences
- Ce que les violences conjugales disent des capacités éducatives du père et de la mère
- Atelier : analyse d'un extrait du film « Ne dis rien »

### **Module 4 - L'application de la loi**

- Présentation du Droit international
- Présentation du système judiciaire Français
- Le droit pénal : de la plainte à l'application des peines
- Violences sexuelles et violences dans le couple
- Le droit civil de la famille et particulièrement l'ordonnance de protection
- La protection de l'enfance

### **Module 5 - Le repérage**

- Repérage par le questionnaire systématique
- Présentation du film Anna
- Présentation des études de sage femme, de médecins généralistes...
- Le dépôt de plainte et la main courante, les éléments de preuve
- Les UMJ

### **Module 6 & 7 - La prise en charge des femmes victimes de violences**

- Le partenariat, les observatoires territoriaux, les dispositifs institutionnels : la condition d'une prise en charge efficaces
- La prise en charge juridique
- La prise en charge des femmes victimes de violences dans le couple : l'accueil téléphonique 3919, lieu d'accueil et d'orientation, lieu d'hébergement : la FNSF (fédération nationale solidarité femmes)
- Accompagnement des femmes victimes de viol par le collectif féministe contre le viol : écoute et prise en charge, le groupe de parole
- Atelier : le partenariat
- L'accompagnement des femmes victimes de violences au travail

- Mutilations sexuelles féminines : prise en charge et réparation
- La prise en charge des femmes victimes de mariages forcés

#### **Module 8 - La prise en charge des enfants et des adolescents**

- La prise en charge thérapeutique
- Les activités thérapeutiques pour enfants et adolescents
- La parole de l'enfant, les divorces violents, l'aide sociale à l'enfance
- Atelier : étude de cas

#### **Module 9 - La prise en charge des auteurs**

- L'évaluation de la dangerosité
- Eléments à prendre en compte
- Expertise
- Le téléphone d'alerte grave danger
- Prise en charge dans des groupes de responsabilisation en pré sententiel, en post sententiel
- Atelier : étude de cas

#### **Module 10 - Bilan**

- Bilan, questions réponses
- Conclusion par une personnalité officielle

## Méthodes pédagogiques

- Alternance de cours théoriques, méthodologiques et pratiques
- Analyse de pratique professionnelle
- Stage pratique obligatoire pour les stagiaires non-salariés ou ne travaillant pas dans le domaine concerné
- Réalisation d'un mémoire professionnel supervisé
- Restitution orale du mémoire

Les outils pédagogiques sont divers pour favoriser l'échange et l'interactivité : conférences, ateliers, analyse de situations, mises en situation, film,...

## Validation des enseignements

- Assiduité aux cours
- Rédaction d'un mémoire professionnel soutenu devant un jury composé de 2 personnes, dont l'une est enseignant-chercheur à l'Université Paris 8, et l'autre un professionnel

## Diplôme délivré

Le diplôme délivré est un diplôme d'Université de niveau Bac + 3, « Violences faites aux femmes ».

## Equipe pédagogique

#### **Comité de pilotage**

- **Gérardine DANJAUME**, maître de conférences à l'Université Paris 8,
- **Ernestine RONAI**, responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil Général de Seine Saint Denis et coordinatrice nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes au sein de la MIPROF
- **Edouard DURAND**, magistrat formateur à l'Ecole Nationale de la Magistrature.

#### **Enseignants-chercheurs**

- **Géraldine DANJAUME**,
- **Jean LAINGUI**, directeur de l'UFR Droit, maître de conférences,
- **Christine YUEGO**, maître de conférences,
- **Agnès GAUTHIER-AUDEBERT**, maître de conférences.

#### Intervenants

- **Marilyn BALBECK**, juriste de l'AVFT
- **Marie-France CASALIS**, porte-parole de l'association « Collectif Féministe Contre le Viol »,
- **Edouard DURAND**,
- **Annie GARCIA**, commandante de police,
- **Gérard LOPEZ**, psychiatre victimologue,
- **Emmanuelle PIET**, médecin présidente du « Collectif Féministe Contre le Viol »,
- **Patrick POIRRET**, procureur général,
- **Ernestine RONAI**,
- **Karen SADLIER**, psychologue spécialisée dans la prise en charge des enfants et adolescents.
- **Muriel SALMONA**, psychiatre victimologue.

## Inscriptions

Pour candidater, cliquez [ici](#) à partir de septembre 2017. **Si vous rencontrez des difficultés avec la plateforme d'inscription électronique, nous vous proposons de télécharger le dossier en bas de page et de nous l'adresser avec le pièces demandées par voie postale.**

*Document non contractuel*